

Lecture publique

Les Yvelines ferment leur bibliothèque départementale

Le département préfère développer son rôle d'ingénierie culturelle. Inquiètes, les associations professionnelles montent au créneau.

«**F**ermeture pour réorganisation.» Telle pourrait être la pancarte accrochée aux portes de la bibliothèque départementale de prêt (BDP) des Yvelines, au Mesnil-Saint-Denis, à partir du 1^{er} juin 2016. La fermeture de la BDP traduit une nouvelle organisation de la politique de lecture publique des Yvelines, pour de «nouvelles ambitions».

Depuis le 1^{er} janvier, ses activités ont été incluses au sein du pôle de développement culturel, créé en début d'année. Ce pôle a pour mission «d'intégrer la culture et la lecture publique aux enjeux départementaux de solidarité et d'aménagement équilibré du territoire». Les 160 000 documents de la BDP sont en cours de dispersion dans les bibliothèques du territoire yvelinois.

CONTRAINTE BUDGÉTAIRE

«Le pôle de développement culturel permettra au conseil départemental d'être plus proche des professionnels et des bénévoles des 178 bibliothèques des Yvelines, fait valoir Joséphine Kollmannsberger, vice-présidente déléguée à l'environnement, à la culture et au tourisme. Dans un contexte de difficultés budgétaires, il s'agit de trouver les moyens d'être plus efficace, à budget égal, en renforçant les réseaux de mutualisation qui couvrent déjà 262 communes.»



La fermeture de la BDP traduit une nouvelle organisation de la politique de lecture publique des Yvelines, pour de «nouvelles ambitions».

«L'annonce par le département des Yvelines de la fermeture des locaux de la BDP et de la dispersion de ses collections constitue des signaux inquiétants pour l'avenir de l'aménagement du territoire en matière de lecture publique», s'alarment, dans un communiqué commun, l'Association des bibliothécaires de France (ABF) et l'Association des directeurs de bibliothèques départementales de prêt (ADBBDP). Et de lancer un appel aux élus départementaux pour qu'ils continuent à exercer «pleinement leurs missions dans ce domaine».

L'inquiétude est d'autant plus forte que la nouvelle stratégie yvelinoise se traduit d'emblée par des changements de repères symboliquement très forts: l'effacement du lien entre une politique (accompagnement des bibliothèques du département) et un lieu physique (la BDP), la fin des références géographiques et sectorielles de la poli-

tique culturelle, et la dispersion des collections de la BDP entre les communes.

Autant d'évolutions qui peuvent être vues par la profession comme les signes d'un repli du département mettant en danger la lecture publique. Avec la



P. LÉGRAND/CD 78

«Cela permettra d'être plus proche des professionnels ainsi que des bénévoles des 178 bibliothèques des Yvelines.»

Joséphine Kollmannsberger, vice-présidente du conseil départemental des Yvelines

crainte de voir le même scénario se répéter ailleurs.

Car si les départements ne peuvent pas renoncer à leurs compétences en matière de lecture publique, rien ne garantit qu'ils en maintiennent les budgets et les effectifs. C'est la raison pour laquelle l'ABF et l'ADBBDP interpellent l'Etat afin de lui demander de «garantir l'exercice effectif de cette com-

pétence». «Le département des Yvelines peut parfaitement prendre une telle décision si elle est étayée par un diagnostic de territoire, souligne Mélanie Villenet-Hamel, présidente de l'Association des directeurs de bibliothèques départementales de prêt. En revanche, ce qui nous inquiète est le risque de voir se généraliser, notamment chez les élus, l'idée qu'il s'agirait d'une évolution naturelle et que les BDP n'auraient plus besoin de collections.»

DU COUSU MAIN ?

«Il s'agit d'une réponse cousue main élaborée à la suite d'un diagnostic réalisé en 2013 dans le cadre de notre contrat territoire-lecture et parce que la localisation de la BDP la rendait peu accessible pour les bibliothécaires qui venaient s'approvisionner chez nous», se défend Marie-Christine Jacquinet, responsable du nouveau pôle culturel et ex-directrice de

L. SCHNEITER / CD 78

P. LÉGRAND/CD 78

la BDP. Chaque département s'empare de la compétence «lecture publique» selon sa configuration. «Dans notre cas, nous avons constaté que nous aidions davantage les petites bibliothèques en développant nos interventions d'ingénierie culturelle plutôt qu'en leur prêtant des ouvrages», précise la responsable du pôle culturel. ● **Hélène Girard**